

# Les fiches d'aides à la recherche des Archives

novembre 2020

## Cadastre : mode d'emploi pour la recherche en ligne



Affiche du ministère des Finances, direction générale des contributions directes et du cadastre 9 Fi 544

## Table des matières

---

	2
<b>Étapes de la recherche</b>	<b>3</b>
Quelques conseils avant de commencer	3
Mener la recherche	4
Étape 1 : déterminer le n° de parcelle	4
Étape 2 : identifier le propriétaire	5
Étape 3 : accéder au compte du propriétaire	6
Étape 4 : consulter le compte du propriétaire	6
<b>Annexes</b>	<b>10</b>
Comment lire un plan cadastral ?	10
Comment lire un état de sections du cadastre napoléonien ?	12
Comment trouver un nom dans une table alphabétique du cadastre napoléonien ?	14
Comment naviguer dans une matrice cadastrale et comment la lire ?	15
Trouver le propriétaire d'une parcelle à la date d'établissement du cadastre	17
Suivre les mutations de propriété dans les matrices cadastrales	18
Grille d'analyse des matrices cadastrales	19

## Étapes de la recherche

---

Le cadastre permet de trouver les noms des contribuables successifs et les dates de mutation d'une parcelle. Une fois que vous disposez de ces informations, vous pouvez poursuivre vos recherches dans les hypothèques, où vous trouverez le texte des actes notariés comportant des informations plus détaillées sur les biens immobiliers sur lesquels portent vos recherches.

Les contribuables s'acquittant de l'impôt foncier d'une parcelle sont dans la grande majorité des cas les propriétaires. Le cadastre permet ainsi bien souvent de connaître les propriétaires successifs, rendant plus aisée la recherche des actes de mutation dans les hypothèques ou les minutes notariales.

Pour plus de détails sur la documentation cadastrale et l'histoire du cadastre, reportez-vous à [l'introduction de l'instrument de recherche en ligne](#).

### Quelques conseils avant de commencer

- Commencez par ouvrir l'inventaire du cadastre napoléonien : [Répertoire numérique de la sous-série 3P](#) et allez à la page concernant votre commune. Vous y trouverez la liste des documents que vous serez amené à consulter sur le site des Archives départementales pour faire votre recherche. Laissez ce fichier ouvert pour pouvoir le consulter à tout moment.
- Il est conseillé de noter tous les renseignements de façon méthodique. Vous trouverez [page 18 de ce mode d'emploi](#) un exemple de tableau.

**Rappel** : le cadastre ne fait pas office de preuve d'un point de vue juridique car il n'a qu'une valeur fiscale, seul l'acte notarié fait foi. Les servitudes et droits de passage n'y sont pas reportés.

## Mener la recherche

Deux approches sont possibles pour faire l'histoire d'une propriété bâtie ou non bâtie :

- A partir du numéro de la parcelle ⇨ utilisez le plan et l'état de section
- A partir du nom d'un propriétaire ⇨ utilisez les tables alphabétiques

***Vous disposez déjà de la référence de la section et du n° de la parcelle dans le cadastre napoléonien : [allez à l'étape 2](#)***

***Vous disposez déjà du nom d'un propriétaire : [allez à l'étape 3](#)***

### Étape 1 : déterminer le n° de parcelle

Rendez-vous sur le [formulaire de recherche du cadastre](#).

- Dans le formulaire de recherche, choisissez la commune et le type de document « plan cadastral » puis cliquez sur Rechercher
- Les résultats s'affichent : cliquez sur le tableau d'assemblage de la commune, qui est en général le premier de la liste.
- Le plan s'ouvre dans un nouvel onglet de votre navigateur internet.

Le plan est découpé en sections identifiées par des lettres (souvent comprise entre A et H), elles-mêmes découpées en feuilles, identifiées par des numéros (1 à 5 feuilles par section). Utilisez la fonction de zoom et déplacez-vous sur le plan pour repérer la section dans laquelle se trouve la propriété dont vous faites l'histoire. Orientez-vous d'après le nom des lieux-dits, des chemins, des rues, d'après les rivières ou les étangs, etc.

***ATTENTION*** : les tableaux d'assemblage et les plans parcellaires ne sont pas nécessairement orientés au nord ! De plus, les divisions successives des parcelles ne sont pas indiquées. Lorsqu'une parcelle a été divisée, les divisions gardent le même numéro que la parcelle d'origine suivi d'un « bis » ou d'un « p ».

- Notez la lettre de la section dans laquelle se trouve la parcelle, ainsi que le numéro de la feuille (il n'est pas toujours facile de trouver les limites de ces sections et feuilles, le trait coloré les séparant ayant pâli par l'effet du temps ; il faut parfois tâtonner)

- Retournez dans la liste des résultats et ouvrez à présent le fichier contenant le plan de la section choisie (dénommé par exemple A1 pour section A feuille 1)
- Le plan s'ouvre dans un nouvel onglet. Utilisez la fonction de zoom et déplacez-vous sur le plan (en cliquant avec le bouton gauche et en laissant votre doigt appuyé sur la souris) pour trouver la parcelle où se trouve la propriété dont vous faites l'histoire.
- Notez le n° de la parcelle, composé de la lettre identifiant la section et d'un nombre (exemple : C3).

Pour en savoir plus, consultez l'annexe [Comment lire le plan du cadastre napoléonien ?](#)

A noter : si votre recherche porte sur la ville de Tours entre 1927 et 1970 et que vous connaissez déjà l'adresse de la parcelle qui vous intéresse, tapez le nom de cette rue dans le champ du formulaire « Rues de Tours (dans les matrices du cadastre napoléonien, 1927-1970) », sélectionnez la rue dans la liste déroulante qui s'affiche alors et cliquez sur Rechercher, ce qui vous permettra d'afficher la ou les matrices contenant cette rue.

Faites ensuite défiler les images jusqu'au numéro de la parcelle que vous cherchez (en sachant que le nom et la numérotation des rues ont pu changer depuis cette époque, voir la [concordance](#) établie par les Archives municipales de Tours).

## Étape 2 : identifier le propriétaire

Vous disposez à présent du n° de la parcelle.

- Retournez au formulaire de recherche du cadastre : choisissez la commune et le type de document « état de section » puis cliquez sur « Rechercher »
- Dans la plupart des cas, il n'y a qu'un état de section mais parfois il y en a plusieurs, par intervalle alphabétique des lettres de section. Dans ce cas, cliquez sur celui qui correspond à la lettre recherchée.
- Le registre s'ouvre dans un nouvel onglet de votre navigateur. Grâce à l'outil de navigation situé dans le bandeau gauche, déplacez-vous dans le registre jusqu'à trouver la section, puis la parcelle qui vous intéresse. A l'intérieur de chaque section, les parcelles sont classées dans l'ordre numérique.
- Relevez le nom et le prénom du propriétaire.

Pour en savoir plus sur l'état de sections, consultez l'annexe [Comment lire un état de sections du cadastre napoléonien ?](#)

### Étape 3 : accéder au compte du propriétaire

Vous disposez à présent des nom et prénom du propriétaire pour l'année de l'établissement du cadastre de la commune.

- Retournez au formulaire de recherche du cadastre : choisissez la commune et, dans le champ « Tables alphabétiques/Augmentations et diminutions », choisissez « table alphabétique des propriétaires » puis cliquez sur « Rechercher ».
- Dans la plupart des cas, il y a deux registres comportant une table alphabétique, avant et après 1914, mais parfois il y en a plusieurs pour chacune de ces deux périodes. Cliquez sur le registre contenant la table la plus ancienne, c'est-à-dire le premier dans l'ordre des résultats.
- Le registre s'ouvre dans un nouvel onglet de votre navigateur.
- Déplacez-vous à la fin du registre, où se trouve la table alphabétique (sauf quelques rares cas où elle se situe au début du registre).
- Naviguez jusqu'à trouver le propriétaire dont vous avez relevé les nom et prénom. Attention l'ordre alphabétique n'est pas strict.
- Notez le numéro de folio indiqué en regard du nom.

Pour un savoir plus sur la navigation dans les tables alphabétiques, consultez l'annexe [Comment trouver un nom dans une table alphabétique du cadastre napoléonien ?](#)

### Étape 4 : consulter le compte du propriétaire

- Retournez au formulaire de recherche du cadastre : choisissez la commune et le type de document « matrice cadastrale » puis cliquez sur « Rechercher ».
- Parmi les résultats, cliquez sur la « matrice cadastrale des propriétés foncières » qui contient le folio indiqué dans la table alphabétique.

Vous allez maintenant naviguer entre plusieurs matrices par un jeu de renvoi d'un folio (numéro de feuille) à un autre. Jusqu'en 1882, les matrices forment une collection unique appelée « matrice cadastrale des propriétés foncières ».

- Le registre s'ouvre dans un nouvel onglet de votre navigateur. Déplacez-vous dans le registre jusqu'à trouver le folio que vous avez relevé dans la table alphabétique.
- En général ces folios sont écrits à l'encre noire en haut des pages. Si la page ne correspond pas au propriétaire recherché, utilisez l'autre série de numéros figurant également en haut des pages, mais écrits à l'encre rouge.

Vous avez trouvé ou vous n'avez pas trouvé la page correspondant au propriétaire recherché : consultez notre fiche [Comment naviguer dans une matrice cadastrale et comment la lire ?](#)

- Repérez la parcelle sur laquelle vous faites les recherches. Sur la droite du tableau, une ou deux colonnes (selon le modèle de registre) permettent de trouver le propriétaire suivant, en regard de la parcelle : pour cela, relevez le folio indiqué à droite en limite de page sous l'en-tête « Passé à » :



Sur la même ligne, vous relèverez également l'année de la mutation (du changement de propriétaire). Elle est indiquée, soit en début de ligne, soit dans une colonne identifiée comme telle.

**Attention** : les dates indiquées dans les matrices cadastrales sont postérieures d'environ 2 ans (parfois plus) aux dates réelles des mutations de propriétés.

**A noter** : lorsque la parcelle a été vendue, la ligne correspondante est rayée. Dans le cas contraire, la colonne « passé à » est vide, et on en déduit qu'à la date de clôture du registre le propriétaire (ou ses héritiers) est encore détenteur de la parcelle. Il existe d'autres cas pour lesquels les parcelles peuvent être rayées :

- A la date de 1882, les parcelles contenant des bâtiments ont été « sorties » de la matrice des propriétés foncières pour être inscrites dans la matrice des

propriétés bâties. La parcelle est alors rayée mais elle réapparaît sur le même compte avec le terme « sol » indiqué dans la colonne nature de la parcelle.

- Lorsqu'il y a eu un changement de revenu émanant de la parcelle et donc que son imposition a évolué : c'est le cas des démolitions, augmentations ou constructions nouvelles de bâtiment (c'est alors indiqué de façon abrégée dans la colonne « passé à ») ; ce peut être le cas aussi d'un changement de nature de culture, ou encore d'un changement de calcul de l'imposition. Mais là encore, la parcelle réapparaît sous le même compte un peu plus loin.

Compte du propriétaire suivant : il est possible que le folio à atteindre se trouve dans la même matrice, vérifiez si c'est le cas avant de fermer le registre. Si le folio à atteindre ne s'y trouve pas, fermez le registre, retournez sur la page des résultats et cliquez sur la « matrice cadastrale des propriétés foncières » contenant le folio à atteindre.

**A noter** : si vous n'avez pas trouvé votre parcelle, sachez que certains comptes de propriétaires se poursuivent quelques pages plus loin lorsque les agents du cadastre n'ont pas eu assez de place pour noter les acquisitions. C'est alors toujours indiqué en bas du compte ou de la page.

- Procédez ainsi jusqu'à ce que :
  - la parcelle ne soit pas rayée dans la liste des parcelles du propriétaire, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu d'autre mutation avant 1911
  - la colonne « Passé à » n'indique plus rien.
- Si ces deux conditions sont réunies, il faut passer aux matrices correspondant à la période suivante, c'est-à-dire aux matrices des propriétés bâties, pour y chercher le dernier propriétaire de la période que l'on vient d'étudier. Pour cela :
  1. retournez au formulaire de recherche du cadastre ;
  2. choisissez la commune et le type de document « table alphabétique des propriétaires » comme vous l'avez déjà fait à l'étape 3
  3. cliquez sur « Rechercher ».
  4. Recommencez alors les opérations, de l'étape 3 à l'étape 7.

Les matrices du bâti (à partir de 1882) : il n'est pas forcément nécessaire de consulter les matrices du bâti pour mener une recherche de bout en bout, même pour une parcelle bâtie. En effet les parcelles bâties sont désignées par le terme « sol » dans la colonne nature de culture des matrices du non bâti.

Par contre, les utiliser permet de recouper les informations données par les matrices du non bâti, quand celles-ci ne sont pas claires, ou encore d'accélérer la recherche, car elles sont beaucoup moins volumineuses. De plus, les matrices du bâti indiquent en plus le nombre de portes et de fenêtres des édifices.

Par ailleurs, elles sont très utiles lorsqu'on souhaite directement trouver la date de construction, extension ou démolition d'une maison, il suffit de consulter le registre des augmentations et des diminutions, généralement situé au début de la matrice.

---

Vous êtes arrivés à la fin de vos recherches dans le cadastre napoléonien et souhaitez continuer pour la période postérieure. Pour cela consultez le cadastre rénové qui est né d'une réforme de 1930 :

- vous trouverez sur notre site internet les plans du XXe siècle classés par commune
- pour poursuivre votre recherche dans les matrices du cadastre rénové, prenez rendez-vous aux Archives départementales (voir ci-dessous).

Pour une présentation complète du cadastre rénové, lisez l'introduction de l'inventaire en ligne sur notre site internet : [Répertoire méthodique des versements relatifs au cadastre rénové \(1930-2008\)](#).

Si vous rencontrez des difficultés dans vos recherches, n'hésitez pas à prendre RV aux Archives départementales pour être aidé. Les RV ont lieu le mardi matin de 9h à 12h sur notre site de Chambray-lès-Tours (tél. : 02 47 60 88 88).

Ou si vous préférez, venez directement en salle de lecture, où les agents présents pourront vous aider dans l'utilisation de ces documents.

Vous trouverez en annexe des schémas récapitulatifs des principales étapes à suivre lors de toute recherche dans le cadastre :

1. [Trouver le propriétaire d'une parcelle à la date de l'établissement du cadastre](#).
2. [Suivre les mutations de propriété dans les matrices cadastrales jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle](#).

# Annexes

## Comment lire un plan cadastral ?

Le plan napoléonien est tel qu'il a été établi entre 1807 et 1837. Il n'a fait l'objet d'aucune mise à jour jusqu'à sa rénovation, qui s'échelonne selon les communes des années 1930 aux années 1970 et qui a donné lieu à un nouveau plan.

Ces plans dressés pour chaque commune comprennent, d'une part, le tableau d'assemblage présentant le territoire communal divisé en sections et, d'autre part, les plans de chacune des sections, désignées par une lettre. Le périmètre est constitué le plus souvent par des limites naturelles ou des voies de communication. Une section peut être représentée sur une feuille cadastrale unique ou bien sur plusieurs feuilles selon son étendue (Ex. : section C dite du Breuil, 2<sup>ème</sup> feuille).

**3P2/199 - Plan cadastral parcellaire de la commune de Montbazon. Section B2 de la ville - 1819**



Vous pouvez consulter le plan directement sur notre site en cliquant [ici](#).

Chaque section est subdivisée en parcelles : « Une parcelle est une portion de terrain située [...] dans un même lieu-dit, présentant une même nature de culture et

appartenant à un même propriétaire » (art. 130 du [Recueil méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre de la France](#), 1811).  
Chaque parcelle porte un numéro d'ordre.

Les plans parcellaires sont généralement rapportés sur des feuilles de format grand aigle (1,05 x 0,75 m). Les échelles les plus courantes sont 1/2 500 pour les sections et 1/10 000 pour les tableaux d'assemblage.

Le **plan parcellaire** « est celui qui représente exactement le territoire d'une commune dans ses plus petites divisions, soit de cultures, soit de propriétés » (art. 129 du *Recueil méthodique*).

On distingue sur le plan ci-dessus les indications données dans le *Recueil méthodique* de 1811 concernant l'orientation du plan : « *le géomètre trace à l'encre rouge une méridienne et une perpendiculaire, de manière que ces 2 lignes, passant sur l'une des feuilles par le point du clocher de la commune, soient placées sur les autres feuilles à une distance en nombre rond de 250 m de ce même point.* »

D'autres indications concernent le dessin du plan : « *Un filet de couleur différente pour chaque section en marque le périmètre. La couleur de chaque section sera la même que celle qu'elle aura sur le tableau d'assemblage :*

- *les maisons sont tracées à l'encre rouge*
- *les biens non imposables en bleu*
- *les rivières et les ruisseaux en vert d'eau*
- *les ponts de pierre par 2 lignes carmin*
- *les ponts de bois par 2 lignes noires*

*Lorsque la limite de 2 communes se trouve établie par une rivière, celle-ci doit figurer en entier sur chacun des plans, distinguant toutefois par une ligne ponctuée la limite assignée aux 2 communes.* » [c'est ici le cas de l'Indre, qui sépare la commune de Montbazou de celle de Veigné].

***A savoir : ont également été numérisés les plans du cadastre rénové, du remembrement et de la reconstruction, que vous pouvez consulter eux aussi sur notre site internet.***

## Comment lire un état de sections du cadastre napoléonien ?

L'état de sections complète de manière indispensable le plan cadastral. Réalisé après le plan parcellaire, l'état de sections constitue la légende du plan (il existe des documents voisins comme le « tableau indicatif des propriétaires » ou le « relevé des propriétés », que l'on consulte moins souvent).

C'est un document dont le classement est topographique par numéro de parcelle (désigné sur le registre par le terme n° de la section) et qui donne, à la date de sa réalisation : l'emplacement (nom du lieu-dit), le numéro de la parcelle, le nom du propriétaire, la nature de la propriété, la contenance (selon les registres) et des indications fiscales (la classe, le revenu). Ces informations sont réparties en colonnes :

1ère colonne	nom du lieu-dit.
2ème colonne	numéros de la liste alphabétique et de la section (c'est-à-dire le numéro de la parcelle).
3ème colonne	nom et éventuellement profession du propriétaire.
4ème colonne	nature des propriétés : terre, vigne, jardin, maison, moulin
5ème et 6ème colonnes	contenance (ou superficie).
7ème colonne	classement fiscal.

Ce document, comme le plan parcellaire, n'a jamais été mis à jour en fonction des mutations des propriétés.

## 3P3/14/145 – État de sections d'Azay-le-Rideau, section F, f° 27 – s. d.

CANTONS, TRIAGES ou lieux - dits.	NUMÉROS		NOMS, PROFESSIONS, demeures DES PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE PAR PARCELLE DE PROPRIÉTÉ		CONTENANCE par nature de CULTURE.	COLONN provisoi de classeme
	de la liste alpha- bétique	de la section.			imposable.	non imposable.		
	arp. p. m.	arp. p. m.			arp. p. m.	arp. p. m.		
le Daudilloux	634	410	Sigou	terre	69 50			3
	732	411	Aoy <i>sympharicus</i>	terre	7 15			3
	818	412	Yvon <i>subajiste à azay</i>	terre	7 15			2
	232	413	Chesneau <i>Deboisy</i>	terre	91 10			2-3
	732	414	Aoy <i>sympharicus</i>	terre	16 30			2-3
	122	415	Godineau	terre	92 70			2
	410	416	Genais <i>rent</i>	terre	69 65			62/3
	408	417	Genais <i>charte</i>	terre	28 95			2
la Loge	298	418	fouré <i>le audré</i>	terre	1 25 35			3-4
	818	419	Yvon <i>fer</i>	terre	24 95		3.97.40	2
		420	D.	future	11 05		11 05	1
		421	D.	maître	22 20		22 30	1

Sur la dernière ligne on apprend que la ferme « La Loge » appartient au début du 19e siècle à François Yvon, cultivateur, de même que les terres alentour.

## Comment trouver un nom dans une table alphabétique du cadastre napoléonien ?

**Principe général** : les noms sont classés par ordre alphabétique.

**Cependant** :

- à l'intérieur même d'une lettre, l'ordre alphabétique n'est pas respecté mais recommencé plusieurs fois au fil du temps.
- la liste d'une lettre peut être découpée en plusieurs morceaux. Il faut donc souvent reprendre l'ordre alphabétique plusieurs fois, sans qu'il y ait toujours un renvoi vers la suite de la liste.
- il y a parfois des listes constituées à part de personnes morales.

Ces tables comportent le nom, le prénom et parfois d'autres renseignements utiles pour identifier un propriétaire.

En regard du nom du propriétaire, la table indique un numéro de feuille (ou folio), qui constitue un renvoi vers une matrice cadastrale.

**À savoir** :

- La table alphabétique renvoie à un folio de la matrice mais la matrice a généralement été paginée et c'est donc en réalité à un numéro de page que la table alphabétique renvoie (un folio désigne en principe à la fois le recto et le verso d'une feuille).
- Pour les communes où le cadastre a été établi le plus tôt (avant 1823), il existe une première période assez courte pour laquelle il n'y a pas de table alphabétique, mais juste des « matrices de rôle », dans lesquelles les propriétaires apparaissent dans l'ordre alphabétique (exemple : Amboise).

## Comment naviguer dans une matrice cadastrale et comment la lire ?

Les matrices cadastrales ont été **mises à jour annuellement** depuis l'origine du cadastre, contrairement au plan parcellaire et à l'état de sections. Il existe **plusieurs séries de matrices**, successives ou simultanées.

1. **De 1807 à 1821** (parfois plus tard), on parle de **matrices des rôles** : il a été établi deux matrices distinctes, l'une dite « pour la contribution cadastrale », l'autre « pour la contribution foncière (et des portes et fenêtres) ».
2. Ces deux catégories ont été réunies dans une unique **matrice des propriétés foncières à partir de 1822 (parfois plus tard) et jusqu'en 1881**. Elles comportent :
  - le **tableau des augmentations et diminutions**, qui détaille les modifications apportées à la masse imposable appelées augmentations (construction, agrandissement) ou diminutions (démolition, reconversion, emprise de la voie publique ou autres infrastructures).
  - la **table alphabétique des propriétaires**, qui indique le numéro de folio du compte de chaque propriétaire.
  - les **comptes individuels des propriétaires**, qui indiquent la liste des biens appartenant ou ayant appartenu à un même propriétaire.

Sur une page il peut y avoir plusieurs noms : ce sont ceux des propriétaires successifs de tout ou partie des parcelles figurant sur la page, avec indication de l'année de changement. Il peut aussi y avoir plusieurs comptes sur la même page.

Une ligne est réservée à chaque parcelle et comprend toutes les indications la concernant : année de la mutation, section, numéro de plan, lieu-dit, contenance (information à noter si la parcelle a été divisée), nature de culture, classe et revenu cadastral, références des folios d'un compte à l'autre (ces informations permettent de reconstituer l'histoire d'un bien).

3. **A partir de 1882**, on forme **deux séries** de matrices : la **matrice des propriétés non bâties** et la **matrice des propriétés bâties**.

La révision des évaluations des propriétés non bâties réalisée entre 1908 et 1912 aboutit à la confection de nouvelles matrices à partir de 1913-1914, qui restent à jour jusqu'à la rénovation. La révision des évaluations pour les propriétés bâties effectuée en 1910 aboutit à la confection de nouvelles matrices à partir de 1911, qu'on continue à mettre à jour jusqu'à la rénovation du cadastre.

Dans la matrice des propriétés bâties, les comptes s'appellent des « cases ». On y retrouve la table alphabétique des propriétaires et les comptes individuels des propriétaires.

De nombreuses mentions abrégées sont utiles à connaître pour effectuer des recherches dans les matrices cadastrales, en particulier celles des propriétés bâties :

A.C.	Augmentation de construction
Don	Démolition
E.B.	Evaluation du bâti
R.B.	Révision du bâti
C.N.	Construction nouvelle
50p	Partie de, division de parcelle
D.P.	Domaine public
V.P.	Voie publique
N.B.	Non bâti

## Trouver le propriétaire d'une parcelle à la date d'établissement du cadastre

C'est le point de départ de toute recherche dans le cadastre.

	Plans		Etat de section	Matrice	
	1	2	3	4	5
Etapes	tableau d'assemblage de la commune	plan de la section	état de section	table alphabétique	compte du propriétaire
Indication fournie	section	n° de la parcelle	propriétaire	folio	liste des parcelles appartenant à ce propriétaire

## Comment suivre les mutations de propriété dans les matrices cadastrales jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle ?

Parcelle	Deux possibilités	Colonne « Tiré de »	Colonne « Passé à »	Evénement	Signification	Ce qu'il faut faire
désignée par son numéro	<del>Ligne rayée</del>	folio correspondant au compte du propriétaire précédent*	folio correspondant au compte du propriétaire suivant**	mutation	la parcelle a changé de propriétaire	aller au folio indiqué dans la colonne « Passé à »
	<del>Ligne rayée</del>		vide	« sortie administrative »	la parcelle a simplement changé de statut administratif	la parcelle réapparaît plus loin dans le compte du propriétaire et cette fois-ci la colonne « Passé à » indique le folio auquel il faut aller
	Ligne non rayée		vide	aucun	pas de changement pour la période couverte par la série de matrices	aller à la série de matrices suivante

\* pour le premier propriétaire de la parcelle, la colonne « Tiré de » est nécessairement vide

\*\* le folio correspondant au compte du propriétaire suivant peut se trouver dans la même matrice que le compte du propriétaire actuel ou dans une autre.

## Grille d'analyse des matrices cadastrales

Bien			Identification				Renvois			
Section /Parcelle	Nature bien	Superficie	Cote	Vue	N° Case ou folio	Propriétaire	Case origine	Case(s) renvoi	Date entrée	Date sortie